

du Service Postal à Montréal durant les années 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, a-t-il été relevé de cette fonction spéciale?

2. Pourquoi? Et sur les instructions de quelle autorité?

3. Quel fut son successeur?

L'hon. M. EULER:

1. Oui, en janvier 1937.

2. Au cours des années en question le travail se rapportant aux loteries illégales était sous la surveillance personnelle de M. Ménard. Au mois de janvier 1937, lors de la fusion des personnels du Bureau de poste et du Directeur régional en un seul, le ministre des Postes donna instruction de confier ce travail à la division des Enquêtes du Bureau régional de Montréal. C'est ce service qui s'occupe des matières frauduleuses et illégales qui sont transmises par la poste.

Ces devoirs ont été confiés à M. Boileau, un commis de ce service, sous la direction du chef, M. Chartrand, qui relève du directeur régional des Postes, à Montréal.

3. Répondu sous le n° 2.

#### QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

W. J. LINDALL, K.C.

M. MASSEY:

1. M. W. J. Lindall, C.R. de Winnipeg, Manitoba, a-t-il été à l'emploi du Gouvernement ou de tout ministère depuis novembre 1935?

2. Si oui, quel emploi a-t-il occupé?

3. Quelles sommes a-t-il touchées jusqu'aujourd'hui, donnant les détails de ces sommes?

4. Des honoraires sont-ils maintenant dus audit W. J. Lindall, C.R.?

5. Si oui, quel montant, et pourquoi?

#### CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

##### REMBOURSEMENT D'OBLIGATIONS ÉCHUES, À ÉCHOIR ET RACHETABLES AVANT ÉCHÉANCE

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de pourvoir au remboursement des obligations financières échues, à échoir et rachetables avant échéance des Chemins de fer nationaux du Canada, et à l'émission, pour effectuer ce remboursement, de titres garantis par le Dominion du Canada et d'une valeur globale ne dépassant pas \$200,000,000.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[M. Deslauriers.]

#### CHARBON ANTHRACITE

##### DEMANDE DE RENSEIGNEMENT QUANT À L'AUGMENTATION DU PRIX DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CHARLES PARENT (Québec-Ouest et Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au Gouvernement et particulièrement au ministre du Travail (M. Rogers) relativement à une augmentation de 75 c. la tonne sur l'antracite, qui a été mise en vigueur dans la province de Québec. On prétend que le relèvement des taux de transport, des assurances et des salaires des mineurs nécessite cette augmentation. Nous avons eu beaucoup de difficultés dans la province de Québec, ces dernières années, au sujet de la houille et je prétends que l'on devrait faire une enquête immédiatement afin de voir si cette augmentation est justifiée. Il me semble extraordinaire que cette augmentation s'applique à toute la province, et j'espère que le ministre du Travail s'occupera de la question et tentera d'annuler cette augmentation, si c'est possible.

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail): L'honorable représentant de Québec-Ouest et Sud a eu l'amabilité de me prévenir qu'il poserait cette question. D'après les renseignements à ma disposition je puis dire que cette augmentation du prix de l'antracite, auquel il a fait allusion, correspond à une augmentation du prix de l'antracite anglais. Cependant, je me ferai un plaisir d'étudier davantage la question.

#### MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

##### PROPOSITION D'AMENDEMENT CONCERNANT LES VOITURES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable procureur général du Canada (M. Lapointe). A la demande du ministre, le bill n° 10, inscrit à mon nom au *Feuilleton*, et longuement discuté, a été réservé le 17 février. Je vous bien consentir à ce que ce bill soit réservé pour la durée de la présente session, car le ministre a laissé entendre qu'il déposerait un bill ministériel. Le ministre peut-il nous dire bientôt quand il a l'intention de déposer ce bill et s'il y sera question des chauffeurs qui se dérobent après l'accident? Depuis le 17 février, date à la-